

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	25 (1937)
Heft:	509
Artikel:	La question des moeurs en Lithuanie
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-262787

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et déjà Mme de Mulin reconnaissait que, si les femmes doivent s'intéresser à la chose publique, aux lois, aux travaux parlementaires, elles étaient très mal préparées à cet égard. Plus tard, l'amie et la collaboratrice d'Hélène de Mulin, Mme Pieczynska, se préoccupa vivement pendant la période de la guerre de l'éducation civique des femmes suisses, qui doivent comprendre que si elles aiment vraiment leur pays, elles ont de ce fait des responsabilités à l'égard de leurs compatriotes. Mais la tâche de mieux préparer les femmes à leurs devoirs de citoyennes n'est certes pas devenue plus facile dans les temps que nous vivons, et la conférence énuméra les divers efforts accomplis en ce domaine par certains groupements, tels que la Nouvelle Société Helvétique, le Groupement *La Femme et la Démocratie* constitué il y a quelques années par plusieurs grandes Associations féminines, et enfin la Commission d'éducation de l'Alliance elle-même. Le résultat de tous ces efforts est prouvé par l'intérêt ardent avec lequel nombre de femmes suivent actuellement le développement de la vie politique, économique et spirituelle de notre pays, bien qu'elles ne puissent faire entendre leur voix ni au Parlement ni parmi les autorités.

Mme de Montet rappela ensuite en s'appuyant la résolution votée cette année par l'Assemblée générale de l'Union suisse des Institutrices, qui réclame un enseignement civique pour les jeunes gens des deux sexes, âgés de 18 à 19 ans. Cet enseignement devra faire comprendre l'étrême interdépendance des partis politiques et des groupements économiques, comme des cantons entre eux, et démontrer la responsabilité réciproque à l'égard des uns des autres des différentes races et des différentes classes. Si des institutions comme les « Foyers » de Fritz Wartenweiler pour les jeunes gens, ou comme les cours de Casoja pour les jeunes filles, ou encore comme les Eclaireuses et les Eclaireuses pour les deux sexes, rendent déjà de précieux services dans ce domaine, l'Alliance des Sociétés féminines suisses se doit de continuer à marcher dans les traces de ses pionnières, de soutenir des efforts en faveur de l'éducation civique comme ceux de l'Union suisse des Institutrices, et de réclamer un enseignement civique, aussi bien de la part de la Confédération que de celle des cantons.

Une résolution votée à l'unanimité résuma cette conférence, en appuyant la résolution que nous venons de mentionner de l'Union suisse des Institutrices, en se prononçant en faveur d'un enseignement gymnastique préparatoire, mais en prenant position alors contre toute militarisation de la jeunesse, qui, en mettant l'accent sur l'activité militaire, présente le danger de détourner la jeunesse des buts de la démocratie et de la compréhension internationale.

(Traduction française)

E. V.-A.

La question des mœurs en Lithuanie

Une nouvelle loi contre les maladies vénériennes, et un amendement au Code pénal viennent d'être promulguées en Lithuanie. Il y a beaucoup de bon dans ces dispositions nouvelles, et malheureusement aussi d'autres choses dont nous avons moins à nous féliciter.

Ce qui est bon, ce sont les mesures prises pour un traitement libre des maladies vénériennes par l'Etat et les communes, et l'interdiction à des personnes non qualifiées de s'occuper de ce traitement (ceci est une pré-

pacotille, j'espère avoir fait comprendre à quel point certaines pages du *Cavalier de paille* envoient leur lecteur, et tout le charme de l'incroyable atmosphère de poésie réveuse et de visions intenses et souvent mystiques. Etrangement vivants et nous hantant sont ces personnages peints à petites touches, en y revenant souvent, comme tracées à coup de crayon gris dans la brume. Et puis, quel effroyable relent de mort tout le long du livre. La mort est partout avec ses épouvantes, ses pressentiments et son souffle glacé ; comme les vivants y vivent étrangement en communion avec ceux qu'ils ont aimés et qui ne sont plus !

Monique Saint-Hélier a, nous le savons, des admirateurs et des détracteurs aussi passionnés les uns que les autres. A ces derniers, dont je comprends, du reste, très bien le recul effaré, je demande ceci : Si les livres de notre auteur nous arrivaient d'Angleterre avec un solide cortège de louanges et une réputation fermement établie, ne les admireraient-ils pas sincèrement et ne trouveraient-ils pas pour les louer des épithètes choisies parmi les plus subtiles ? Le label *Made in England* a fait adopter chez nous des œuvres tout aussi difficiles à comprendre. Tout en dénonçant ce snobisme littéraire, je dois avouer que si Monique Saint-Hélier s'entend à envoier ses lecteurs, il faut pour la goûter pleinement être en ce qui pourrait s'appeler, « en état de grâce ». Etat rare s'il en fut !

Jeanne VUILLOMET.

caution contre le charlatanisme. *Réd.*) Ce qui à notre point de vue vaut beaucoup moins est l'obligation de ce traitement et l'établissement du délit de contamination, ceci risquant très fort de diminuer la valeur du traitement libre parce que les malades cherchent à dissimuler leur état, par crainte d'avoir des ennuis avec la loi. Quant à la clause établissant que toute personne suivant un traitement médical doit révéler le nom de la personne qu'il ou elle suppose l'avoir infecté, elle crée évidemment un grand danger de fausses dénonciations et de chantage.

L'amendement au Code pénal prévoit des sanctions sévères contre toute personne tirant profit du vice, spécialement si la victime est un membre de la famille ou une pupille. Un autre article stipule les pénalités encourues pour tenir une maison de tolérance ou tout autre établissement similaire.

(D'après *Jus Suffragii*.)

La XV^e Conférence des présidentes de Sections de l'Association suisse pour le Suffrage féminin

La traditionnelle Conférence des présidentes, vif intérêt par la qualité des travaux, qui ne revient interêt par la qualité des travaux, qui ne relèvent nullement de l'académisme, mais au contraire étaient pratiques et de nature à nourrir une longue discussion, que le manque de temps a force d'écourter, bien entendu !

Une quarantaine de participantes, présidées par Mme E. Sulzer (Thurgovie) ont tout d'abord admiré le formidable travail fait par Mme Clara Aellig, éditrice et rédactrice du *Bulletin de presse* de l'Association, qui, patiemment et dépoillé, à la Bibliothèque nationale, les journaux auxquels est adressé ce *Bulletin* et à minuitement compte et comparé les informations insérées. Elle a établi ainsi de savantes statistiques couchées sur deux tableaux exposés dans la salle du premier étage de l'Hôtel du Sauvage. Les Suisses allemands aiment beaucoup la statistique, les Welches, qui sont légers, un peu moins ; ils n'en n'ont pas la superstition et ne la consultent qu'à titre d'indication seulement. Il ne faudrait donc pas attribuer à la statistique de Mme Aellig, si consciente soit-elle, une trop grande valeur ; la discussion a montré que d'une part des utilisations de nos informations ont pu échapper à l'œil féministe et que d'autre part, si notre *Bulletin* par sa rareté (une fois par mois), ne servait pas à grand chose aux quotidiens, il est utilisé plus utilement et plus efficacement pour notre propagande par la petite presse locale, payenne ou spéciale.

Relevons cependant que sur 244 journaux suisses ayant reçu 16.348 communications féministes pendant cette dernière année, 76 d'entre eux en ont utilisé 381, soit le 2,3 %. Eh bien ! pour ce 2,3 %, il faut poursuivre le travail, surtout si les membres des Sections qui comptent des amis parmi les rédacteurs de journaux, interviennent avec tact et discrétion pour attirer leur attention sur nos informations.

A la discussion prirent part Mmes Bieder, qui fit partie de ses expériences avec la presse huérnoise, Gourd, qui insista sur l'action de la petite presse, Mme Leuch, qui remercia Mme Aellig du grand travail qu'elle accomplit pour notre propagande, Mme Nelly Piquet (Nyon), Grutter (Berne) et Aellig. Mme Aellig avait intitulé sa



Glané dans la presse...

A propos du statut de la femme

Nous avons grand plaisir à signaler à nos lectrices l'excellent article que conserve à nos sujets l'association des débats devant la S. d. N. M. Ghislotti, l'un des collaborateurs de l'*Action de la balleterie de l'Union suisse des Indépendants* — le sont journalistes suisses, d'ailleurs qui après la peine de veiller se consigne et se documente auprès du Bureau féministe international ouvert à Genève pendant l'Assemblée. Nous remercions que la place nous manque pour reproduire cet article en entier, mais du moins les fragments que nous en citons engagent-ils nos lectrices à se le procurer (N° du 9 octobre 1937, 8, rue du Mont-Blanc, Genève).

Oui, je sais ce que bien des hommes vont me répondre. Je suis un d'entre eux. Je connais d'avance leur réaction : « La femme ? Qu'est-ce qu'elle demande encore ? Ce n'est pas assez, déjà qu'elle prenne partie à l'atelier ou au bureau ? elle n'a qu'à rester à la maison, à s'occuper des moutards, à tremper la soupe et à raccommoder les chaussettes. Voilà où est sa place, pas dans les meetings et les assemblées politiques... »

communication : *Expériences féminines avec la presse masculine*. Ces expériences, toutes celles qui collaborent peu ou prou à nos journaux les ont faites, souvent avec la rage au cœur. Espérons que le souvenir nous restera, dans 70 fois 7 ans, quand les choses auront changé pour les Suisses...

Mme Wiazmitow-Wehrli (Bâle), ayant annoncé que les membres masculins de son comité estiment le moment mal choisi pour lancer une initiative cantonale en faveur du suffrage féminin, Mme E. Gourd, avec un enthousiasme communicatif, a parlé de l'initiative lancée par les Genevoises dès le mois de mai et du splendide moyen de propagande qu'elle constitue aussi bien auprès des hommes que des femmes. Les lecteurs du *Mouvement* connaissent cela, ils en entendront encore parler, nous n'insistons donc pas.

On entendit à ce sujet Mme Bréting (Neuchâtel), qui exposa les perspectives intéressantes qui s'offrent aux Neuchâteloises à l'occasion de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; Mmes Grutter (Berne), Stockmeyer (Zurich), Mme Wiazmitow (Bâle). Mmes Dunner et Gourd exprimèrent encore leur point de vue au sujet des possibilités d'initiatives simultanées dans nos cantons.

Après la détentive du repas en commun, la séance reprit pour entendre Mme E. Graf (Bâle), qui avec une gravité, à peine troublée par deux tout petits sourires, présente une gerbe des critiques qu'elle a entendu exprimer par des jeunes dans la section de Bâle, où elle est entrée depuis un an. *Qu'attend la jeunesse du suffrage féminin ?* Il semble que les jeunes ne soient que déçus par notre mouvement, eux qui trouvent les voies mieux tracées grâce au travail de leurs aînés. Les jeunes nous reprochent de vouloir améliorer le sort des malheureux sans nous attaquer à la cause du mal, d'ignorer les problèmes sexuels, etc.

Mme Stockmeyer (Zurich), Bieder (Lucerne) exprimèrent leur éloignement des combinaisons politiques tandis que Mme Gourd, tout en rendant hommage à Mme Graf et à la bonne volonté des jeunes, justifia la neutralité politique de nos associations, nécessaire à leur maintien. Il ne faudrait tout de même pas confondre la politique, c'est-à-dire la chose publique, avec la politique des partis. Les critiques formulées contre notre manière de travailler proviennent de nouveau venus qui ignorent tout ce qui a été fait avant eux, preuve en soit leur reproche d'ignorer le problème sexuel. Et Joséphine Butler ? Et la lutte contre la prostitution, la trahie des femmes et des enfants que mènent tant d'associations internationales et nationales ?

Les jeunes ont toujours critiqué la manière de faire de leurs aînés, et cela est devenu plus saillant à notre époque, où la guerre a élargi le fossé entre les deux générations. Nos après-venants feront mieux, ils feront autrement, et eux aussi seront critiqués par leurs successeurs. La route tourne. L'essentiel est que l'Idée marche. Marche-t-elle ?

On entendit ensuite d'alertes réflexions, pleines de bons sens, de Mme Hegg (Berne), sur l'*éducation civique de la jeunesse*. Etant donné l'influence prépondérante de la mère sur ses enfants, de la femme sur la vie de la société, sur la bonne entente et la compréhension mutuelle, sur la vie économique et la formation des prix, il convient que les jeunes filles prennent conscience de leurs devoirs, non seulement pas l'instruction civique que nous réclamons, mais aussi par l'éducation civique. Les femmes ont plusieurs excuses à ne pas désirer exercer d'influence civique, la plus

valable étant l'absence des droits civiques. Mme Hegg leur souhaite un rôle civique plus large ; l'éducation civique des filles leur montrera leur rôle futur dans la société, leurs responsabilités, surtout quand elles seront mères. Les associations féminines ont là une belle tâche, que d'ailleurs elles ont déjà entreprise. On donne aux jeunes électeurs un certificat de majorité. Pourquoi les jeunes filles majeures ne rece-

raient pas un certificat de divorce, les droits sur les enfants et ceux de la propriété. Ces misères-là, elles n'attirent pas l'attention parce qu'elles sont personnelles à chaque femme, et qu'elles commandent plus souvent le silence qu'une action sur la place publique. Au reste, des voix plus compétentes que la nôtre s'élèvent pour réfuter les assertions avancées par le représentant du Conseil fédéral : « La civilisation et la démocratie, dit Virgile Rossel dans *La démocratie et son évolution*, ne s'accommoderont pas éternellement de l'oppression et de l'injustice... La nature, le rôle naturel de la femme, l'intérêt de la famille, tous les arguments auxquels nous avons recours apparaîtront fragiles et surannés ». Et voici, d'A. Forel : « Aucun animal, pas même le singe ni l'homme primitif n'a assujetti sa femme. Cette gloire a été réservée, à des degrés divers, à la ruse, à la force et à la paresse du mâle humain chez beaucoup de civilisations moyennes et supérieures... Il nous faut une union sociale collaboratrice des deux sexes à tout âge, opposée à l'oppression d'un sexe par l'autre ».

Oppression : le mot semble bien gros. Il est pourtant à peine suffisant pour qualifier l'état de fait actuel. La femme, en effet, est soumise aux mêmes lois que l'homme, avec des aggrégations parfois, mais elle ne peut pas prendre part à leur élaboration. Pour ce qui touche aux droits politiques, elle est traitée comme un incapable et assimilée, par conséquent, aux mineurs aux faibles d'esprit, aux aliénés. En revanche sous tous les autres rapports, et particulièrement au point de vue pénal, elle est considérée comme entièrement responsable de ses actes. Il ne semble pas, à ce moment, qu'on ait tenu



Publications reçues

Dr. L. EXCHAQUET, médecin de l'Hospice de l'enfance à Lausanne, *La santé du nourrisson, guide de la mère et de l'infirmière*, 1 vol. cartonné avec 55 illustrations. Payot, édit. Prix : 3 fr. 50.

Petit volume simple, clair, pratique, qui aidera toutes les mamans à élever un poupon. Toutes les questions importantes y sont traitées, alimentation du nourrisson, alimentation maternelle ou artificielle, soins divers, soucis de propreté, d'hygiène, vêtements du tout petit, et leur savonnage, habitat, avec tout ce que comporte ce point important : température, chauffage, mobilier, lit et literie, position de l'enfant dans son lit, etc.

Sur le système nerveux du bébé et son développement, le Dr. Exchaquet donne des renseignements intéressants et, comme il faut toujours tout prévoir, il termine son petit livre par des pages sur la prévention des maladies et des conseils à suivre « en attendant le médecin ». V. D.

Le véritable Messager boîteux de Berne et Vevey.

Ce véritable monsieur, vieux de plus de deux siècles nous arrive avec la chute des feuilles. Il donne tous les renseignements d'un almanach qui se respecte et s'agrémentent d'actualités, de bons mots et d'histoires. La tradition y est représentée par le conte en patois que d'aucuns aiment y trouver. V. D.

Almanach socialiste pour 1938. Edition « La Sentinel », La Chaux-de-Fonds. Prix : 80 ct.

Pour la dix-septième fois, paraît cet ouvrage populaire, d'agrément et de renseignements variés, qui content, en outre des pages communes à presque tous les almanachs, une documentation variée sur le mouvement ouvrier, des clichés illustrant l'actualité — Espagne républicaine, Exposition de Paris — et des nouvelles, des anecdotes des concours de mots croisés ainsi que la chronique des événements importants de l'année écoulée faite en des raccourcis saisissants. V. D.

valable étant l'absence des droits civiques. Mme Hegg leur souhaite un rôle civique plus large ; l'éducation civique des filles leur montrera leur rôle futur dans la société, leurs responsabilités, surtout quand elles seront mères. Les associations féminines ont là une belle tâche, que d'ailleurs elles ont déjà entreprise. On donne aux jeunes électeurs un certificat de majorité. Pourquoi les jeunes filles majeures ne rece-